

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 227-2002, 13 mars 2002

CONCERNANT la nomination de personnalités étrangères à titre de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

— Bernard Clavel
— Yves Tavemier
— Pierre-André Wiltzer

sont nommés chevaliers de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37955

Gouvernement du Québec

Décret 285-2002, 20 mars 2002

CONCERNANT le Comité ministériel spécial pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n° 1231-99 du 4 novembre 1999, modifié par les décrets n° 402-2001 du 11 avril 2001, 1377-2001 du 21 novembre 2001, 1525-2001 du 19 décembre 2001, 80-2002 du 6 février 2002 et 143-2002 du 20 février 2002, soit modifié de nouveau par l'addition à la fin du premier alinéa du dispositif, des mots « ainsi que de la ministre déléguée à l'Emploi ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38035

Gouvernement du Québec

Décret 286-2002, 20 mars 2002

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur André Larocque comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur André Larocque soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

Contrat d'engagement de monsieur André Larocque comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur André Larocque, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du ministre responsable et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le ministre.

Monsieur Larocque exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 2 avril 2002 pour se terminer le 1^{er} avril 2003, sous réserve des dispositions de l'article 5.